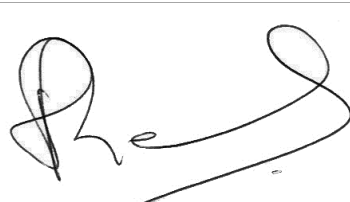


## DECLARATION DE PERFORMANCE

[no. 0083\_BRANDWERENDE\_PLAAT\_13\_AK\_PLAQUE\_RESISTANTE\_AU\_FEU\_13\_AK\_2013-07-01]

01	Code d'identification unique du produit type :	<b>EN 520 – KNAUF PLAQUE RESISTANTE AU FEU 13 AK</b>	
02	Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11§4 :	<b>KNAUF ISOLAVA TYPE A 13 – PLAQUE RESISTANTE AU FEU 13 AK</b>	
03	Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :	<b>Plaques de plâtre pour la construction</b>	
04	Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11§5 :	<b>B. &amp; N. Knauf et Cie - Isolava G.C.V.</b> <b>Ooigemstraat 12, B-8710 Wielsbeke, België</b> <b>Tel.: +32 56 67 44 00   Fax : +32 56 67 44 59   www.isolava.be   info@isolava.be</b>	
06	Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :	<b>système 4</b>	
07	Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :	<b>N/A</b>	
		<b>Essais de type initiaux du produit et contrôle de la production en usine par le fabricant.</b>	
09	Performances déclarées :		
		Caractéristiques essentielles	Performances
		Spécifications techniques harmonisées	
	Cisaillement	N/A	EN520 + A1: 2009
	Réaction au feu	A2-s1,d0 (B)	EN520 + A1: 2009
	Coefficient de diffusion de la vapeur	10	EN520 + A1: 2009
	Résistance à la flexion	≥210N / ≥550N	EN520 + A1: 2009
	Résistance aux chocs	Selon le système Voir www.knauf.be	EN520 + A1: 2009
	Isolation contre le bruit aérien direct		EN520 + A1: 2009
	Absorption acoustique		EN520 + A1: 2009
	Résistance thermique	0,23 W/(m*K)	EN520 + A1: 2009
	Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :	<b>N/A</b>	
10	Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.		
	La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.		
	Signé pour le fabricant en son nom par :		
	<b>Patrick RENARD</b> Directeur général Knauf Belgique		
	Wielsbeke, 01.07.2013	signature	